

FICHE PRATIQUE 8 : MESURER L'IMPACT DU NUMÉRIQUE¹



Objectif : Produire un bilan auditable



Selon Impact CO2, outil de simulation de l'impact carbone de l'ADEME, **le stockage d'1 Go² de données dans le cloud génère 0,24 g de CO₂e³ par an⁴.**

L'empreinte carbone d'un courriel simple, sans pièce jointe, est estimée à 4 g CO₂e⁵ et monte à 11 g CO₂e avec une pièce jointe de 1 Mo⁶ et à 50 g CO₂e pour un courriel volumineux⁷.

➤ **4 g CO₂e, c'est l'équivalent de l'empreinte d'une ampoule LED allumée pendant une heure.**

Cette fiche a pour objectif de guider les sociétés de gestion dans la mise en place d'une démarche de mesure fiable et structurée de l'impact environnemental du numérique, afin de produire un bilan auditable.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), Green IT, la French Tech Corporate Community (FTCC)

² Gigaoctet

³ L'équivalent de dioxyde de carbone

⁴ <https://impactco2.fr/outils/usagenumerique/stockagedonnee>

⁵ Mis en place par le GIEC, l'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) sert à exprimer dans une même unité l'impact climatique des différents gaz à effet de serre, en tenant compte de leur potentiel de réchauffement global (PRG)

⁶ Mégaoctet

⁷ Bpifrance (Novembre 2023), *Empreinte carbone d'un mail : 7 solutions pour la réduire*, <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/empreinte-carbone-dun-mail-7-solutions-pour-la-reduire>

Étapes pratiques

- 1. Cadrer et gouverner la démarche**, afin de sécuriser la crédibilité du bilan et l'accès aux données :
 - Nommer un sponsor au niveau de la gouvernance (Directeur général, Direction des opérations ou Direction des systèmes d'information) ainsi qu'un pilote climat/numérique,
 - Constituer un comité de données formé des représentants de différents métiers,
 - Définir les règles d'opposabilité : méthode (GHG Protocol, Bilan GES, ...), traçabilité des hypothèses, sources de facteurs,
 - Prévoir une mesure récurrente (au moins annuelle) et un suivi de trajectoire : définir une année de référence, documenter les versions successives du bilan, et expliquer les écarts (évolution des usages, du parc, des fournisseurs, des facteurs d'émission),
 - Établir un plan de collecte : qui fournit quoi, quand, sous quel format.
- 2. Définir le périmètre d'analyse**, en alignement avec les référentiels publics :
 - Cadrer les scopes 1, 2 et 3 pour la composante numérique : usages des SI internes, achats IT, IaaS⁸/PaaS⁹/SaaS¹⁰, réseaux, déplacements IT¹¹, fin de vie des équipements, etc.,
 - Choisir les unités d'activité : kWh¹², Go stockés, Go transférés, PUE¹³/WUE¹⁴ par région cloud.
- 3. Collecter les données**, internes et celles des fournisseurs :
 - Assembler les données sur les matériels, réseaux et usages internes : terminaux, serveurs, stockage, réseau, cloud, achats/fin de vie, filières DEEE¹⁵, volumes transférés, ...
 - Demander les données aux fournisseurs : PUE, WUE, mix électrique, factures d'électricité, ...
- 4. Calculer et faire évaluer, publier et communiquer**, pour crédibiliser le bilan :
 - Calculer le GES et les indicateurs complémentaires (énergie, eau, etc.),
 - Recourir à un évaluateur/auditeur,
 - Si éligible, publier le BEGES¹⁶ sur la plateforme ADEME Bilans GES,
 - Intégrer les résultats dans le reporting ESG / extra-financier.

8 Infrastructure as a Service

9 Platform as a Service

10 Software as a Service

11 Les déplacements IT correspondent à l'ensemble des déplacements physiques des équipes et prestataires informatiques nécessaires à l'exploitation, la maintenance et l'évolution des systèmes d'information, et générant des émissions de CO₂ liées aux transports

12 Kilowatt-heure

13 Power Usage Effectiveness

14 Water Usage Effectiveness

15 Déchets d'équipements électriques et électroniques

16 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à **plus de 5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr



FICHE PRATIQUE 8 : MESURER L'IMPACT DU NUMÉRIQUE



- 5. Mesurer la trajectoire et piloter l'amélioration continue**, pour éviter une « photo » unique et suivre les progrès dans le temps :
- Définir une année de référence (baseline) et des indicateurs stables (tCO₂e, kWh, m³ d'eau, par ETP, par poste, par Go, etc.),
 - Répéter la mesure à une fréquence régulière (au moins annuelle) et analyser les variations (évolution du parc, du cloud, des usages, des facteurs d'émission, changements de fournisseurs),
 - Fixer une trajectoire de réduction et un plan d'actions associé ; intégrer les résultats et la trajectoire dans les instances de pilotage (DSI/ESG) et dans les reportings.

À titre indicatif : ressources pour se faire accompagner ; liste non exhaustive

[Bilans GES](#)
[GHG Protocol](#)
[Boavizta](#)
[Base Empreinte®](#)
[Bilan Carbone®](#)
[Carbone4](#)

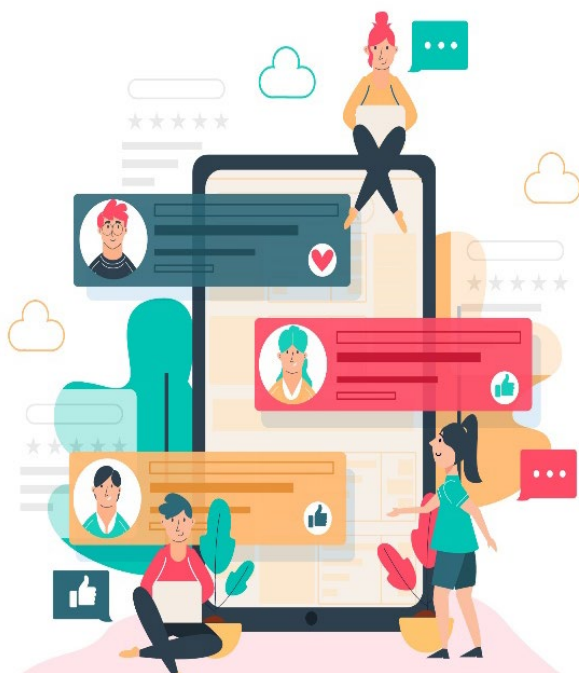
Exemple de clause « Motif d'exclusion lié au non-respect de l'obligation des entreprises d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre » mise à disposition par la clause verte

« Les soumissionnaires soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) de la procédure. »

Mesures mises en place par les sociétés de gestion

Amundi¹⁷, réalise son bilan carbone selon le GHG Protocol, en couvrant les scopes 1, 2 et 3.

Les analyses ont identifié trois sources majeures d'émissions : (1) consommation d'énergie, (2) déplacements professionnels, (3) achats de biens et services. En conséquence, Amundi s'est fixé pour 2025 des objectifs de réduction : -30% d'émissions liées à la consommation d'énergie (scopes 1-2) par ETP vs 2018, -30% d'émissions liées aux déplacements professionnels (scope 3) par ETP vs 2018, ≥ 35% des achats auprès de fournisseurs engagés dans des trajectoires net zéro. En 2023, les résultats montrent : -68% d'émissions liées à la consommation d'énergie vs 2018 et -52% d'émissions liées aux déplacements professionnels vs 2018. Le périmètre couvre la France et les filiales >100 salariés, représentant 89% des effectifs.



17 Amundi, *Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise 2023*

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à **plus de 5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr

